

Révision du règlement

Suivre la révision du règlement n° 1346/2000 sur [Eur-lex](#)

Adoption par le Parlement européen le 20 mai 2015 ([communiqué de presse](#))

[Position du Conseil n° 7/2015](#), adoptée le 12 mars 2015, et [Exposé des motifs](#)

[Accord politique](#) du Conseil des ministres de la justice avec le Parlement, 4 décembre 2014

[Résolution législative](#) adoptée par le Parlement européen, 1ère lecture/lecture unique, du 5 février 2014

[Avis](#) du Conseil Economique et Social Européen sur la proposition de la Commission du 12 décembre 2012, du 22 mai 2013

[Proposition](#) de Règlement du Parlement et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil relatif aux procédures d'insolvabilité, du 12 décembre 2012

[Rapport](#) de la Commission sur l'application du règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, du 12 décembre 2012

[Communication](#) de la Commission : Nouvelle approche européenne en matière de défaillances et d'insolvabilité des entreprises, du 12 décembre 2012

[Consultation](#) de la Commission européenne sur l'avenir du droit européen de l'insolvabilité, à partir du 30 mars 2012

[Résolution](#) du Parlement européen sur les procédures d'insolvabilité dans le cadre du droit européen des sociétés, du 15 novembre 2011

[Rapport](#) du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission sur les procédures d'insolvabilité dans le cadre du droit européen des sociétés (2011/2006(INI)), du 17 octobre 2011

[Projet de rapport](#) du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission sur les procédures d'insolvabilité dans le cadre du droit européen des sociétés (2011/2006(INI)), du 6 juin 2011

URL source:<https://www.lynxlex.com/fr/text/insolvabilit%C3%A9-r%C3%A8gl-13462000/r%C3%A9vision-du-r%C3%A8glement/441>